

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N° 02-2019
FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

Le mardi 22 janvier 2019 à 17h30, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Monsieur Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 7 janvier 2019

Etaient présents (27 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	MALO	Serge	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	SOUDAR	Bernard	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARENAS-FAJARDO	Michel	Titulaire
	CANTON	Encarnacion	Titulaire
	CAZALERE	Jean-Pierre	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LARROQUE	Francis	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEMBEZAT	Céline	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Titulaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	ARRABIE	Bernard	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	CASSOU	Michel	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	HOURCQ	Jean-Claude	Suppléant
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	DOMERCQ-BAREILLE	Jean	Suppléant
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaients excusés et avaient donné pouvoir (délégés) : 0

Etaients absents ou excusés (7 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CHARRIER	Bernard	Titulaire
	GUILLAUME	Gérard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	CAMDESSUS	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CANTON	Marc	Titulaire
	D'ARROS	Gérard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	MADEO	Hervé	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien, Anaïs BOUTIN – Animatrice SLGRi, Eric LOUSTAU – Ingénieur, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, Laureen VILLOT – Responsable administratif et financier, personnels du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Madame LEMBEZAT Céline

Objet : Fixation du nombre de vice-présidents

Le Président expose à l'assemblée que la détermination du nombre de postes de vice-présidents relève de la compétence du comité syndical.

Il explique que les dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales prévoient que le comité syndical détermine, à la majorité simple, le nombre de postes de vice-présidents sans que celui-ci puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total du comité, arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Ce pourcentage donne pour le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) un effectif maximum de 7 vice-présidents.

Le Président rappelle la transformation du SMBGP, commencée au 1^{er} janvier 2018 et aboutie au 1^{er} janvier 2019 : les 29 membres historiques ont été substitués par 8 EPCI-FP.

Pour tenir compte de ces changements, le Président propose de mettre en place un exécutif resserré autour des trois principaux EPCI-FP jusqu'aux prochaines élections de 2020, avec la création de deux postes de vice-présidents : lui-même étant délégué de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, le premier vice-président pourrait être issu de la Communauté de communes Lacq-Orthez, le second vice-président pourrait être issu de la Communauté de communes du Pays de Nay.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité,

DECIDE de créer deux postes de vice-présidents.

PRECISE que le poste de 1^{er} vice-président sera pourvu par un délégué de la Communauté de communes de Lacq-Orthez ;

que le poste de 2nd vice-président sera pourvu par un délégué de la Communauté de communes du Pays de Nay.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président



Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU

Michel CAPERAN



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/02/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/02/2019